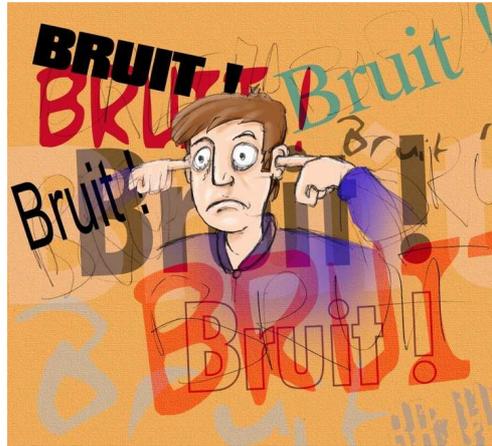




Ville d'Audruicq



SILENCE pour bien s'entendre



mental
res
s et
i Pdc
2007
8

Arrêté Municipal
du 17 juillet 2009



www.bruit.fr

Le bruit est source de stress !!!

Extrait de l'AM du 17 juillet 2009 Article 3 :

« Les travaux de bricolages ou de jardinage ... peuvent être effectués entre 9h/12h et 15h/19h. Tolérés le dimanche entre 10h à 12h »



Le constat est on ne peut plus clair : « Vécu par l'organisme comme une agression, le bruit est facteur de stress et a des conséquences directes sur la santé tant physiologique que psychologique ». Pour un même bruit, à même niveau sonore, une personne peut se sentir très gênée alors qu'une autre considérera ce son comme négligeable.

